

Direction des services techniques
et de l'aménagement
Services techniques
Tél. 03 20 66 58 27
Fax : 03 20 66 58 30

180904/HL/OH

ARRETE N° ARR/2018/ST/363

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété
par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures
nécessaires pour assurer la sécurité du public,
Considérant que pour permettre la réfection du trottoir en schiste au 3 allée Raoul
Dufy à Hem, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce
secteur,

ARRETONS

ARTICLE 1 : A partir du 08 octobre 2018 et ce, jusqu'au 08 novembre 2018, le
stationnement sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 2 : A partir du 08 octobre 2018 et ce, jusqu'au 08 novembre 2018, la
circulation fera l'objet au droit du chantier d'une restriction par demi chaussée et
sera régulée par alternat manuel. La vitesse sera limitée à 30km/h

ARTICLE 3 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et
nocturne seront mis en place par l'entreprise EJM.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de
la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le
Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat
Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille,
au Centre de Secours de Roubaix, à la Sté Esterra et à l'entreprise EJM - 6 bis rue
Courtois BP 261 - 59019 LILLE.

Fait à HEM, le - 4 OCT. 2018

**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint aux Travaux,
aux infrastructures et à l'aménagement.**



Laurent PASTOUR